



# Safety Data Sheet

Cat. # RC-086

PVP (Polyvinylpyrrolidone)

Size: 1kg





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
Nom chimique	: PVP (Polyvinylpyrrolidone)
N° CE	: 201-800-4
N° CAS	: 9003-39-8
Code du produit	: 622P
Type de produit	: Groupe, Polymère
Formule brute	: (C <sub>6</sub> H <sub>9</sub> NO) <sub>n</sub>
Synonymes	: 143 RP / 1-ethenyl-2-pyrrolidinone polymers / 1-ethenyl-2-pyrrolidinone, polymers / 1-ethenyl-2-pyrrolidinone, polymer / 1-vinyl-2-pyrrolidinone, polymers / 1-vinyl-2-pyrrolidinone polymers / 2-pyrrolidinone, 1-ethenyl, homopolymer / 2-pyrrolidinone, 1-vinyl-, polymers / agent AT 717 / agrimer / albigen A / aldacol Q / AT 717 / bolinan / ganex P 804 / hemodesis / hemodez / Hueper's polymer No. 1 / Hueper's polymer No. 2 / Hueper's polymer No. 3 / Hueper's polymer No. 4 / Hueper's polymer No. 5 / Hueper's polymer No. 6 / Hueper's polymer No. 7 / K 115 / K 115 (polyamide) / K 115, polyamide / K 15 / K 25 / K 25 (polymer) / K 25, polymer / K 30 / K 30 (polymer) / K 30, polymer / K 60 / K 60 (polymer) / K 60, polymer / K 90 / kollidon / kollidon 17 / kollidon 25 / kollidon 30 / luviskol / luviskol K 17 / luviskol K 25 / luviskol K 30 / MPK 90 / neocompensan / N-vinyl, polymer / N-vinylbutyrolactam polymer / N-vinylbutyrolactam, polymer / N-vinylpyrrolidinone polymer / N-vinylpyrrolidinone, polymer / N-vinylpyrrolidone polymer / N-vinylpyrrolidone, polymer / P.V.P / peragal ST / peregal ST / periston / periston-N / peviston / plasdon K-26/28 / plasdon XL / plasdone / plasdone C / plasdone K 29-32 / plasmosan / poly(1-(2-oxo-1-pyrrolidinyl)ethylene) / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone), homopolymer / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.1 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.2 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.3 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.4 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.5 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.6 / poly(1-vinyl-2-pyrrolidinone)Hueper's polymer No.7 / poly(1-vinylpyrrolidinone) / poly(N-vinylbutyrolactam) / poly(N-vinylpyrrolidinone) / poly(vinylpyrrolidinone) / poly(vinylpyrrolidone) / polyclar AT / polyclar H / polyclar L / POLYVIDONE / polyvinylpyrrolidone K 12 / polyvinylpyrrolidone K 15 / polyvinylpyrrolidone K 25 / polyvinylpyrrolidone K 30 / polyvinylpyrrolidone K 60 / polyvinylpyrrolidone K 90 / polyvinylpyrrolidone, special grade / povidone / povidone (usp xix) / povidone, usp xix / protagent / PVP / PVP 1 / PVP 2 / PVP 3 / PVP 4 / PVP 5 / PVP 6 / PVP 7 / PVP-10 / PVP-360 / PVP-40 / PVP-40T / PVP-k 15 / PVP-k 30 / PVP-k 60 / PVP-k 90 / PVPP / RP 143 / subtosan / vinisil / vinylpyrrolidinone polymer / vinylpyrrolidinone, polymer / vinylpyrrolidone polymer / vinylpyrrolidone, polymer
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 18611

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Research purposes

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 9003-39-8 (N° CE) 201-800-4	100	Non classé

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. Victime pleinement consciente: faire vomir immédiatement. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Centre d'appels antipoison (de <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion	: APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: La diarrhée.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Affections / dégénérescence du tissu pulmonaire. Agrandissement / affection du foie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Quick-acting ABC powder extinguisher. Class A foam extinguisher. Water (quick-acting extinguisher, reel). Water. Class A foam.
Agents d'extinction non appropriés	: Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Peu combustible. Dans l'état finement divisé: augmentation des risques d'incendie. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Température point d'éclair: plus le feu / risque d'explosion. Peut accumuler des charges électrostatiques: risque d'inflammation.
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. La poussière fine est explosif avec l'air. INDIRECTS EXPLOSION. Nuage de poussière peut être allumé par une étincelle.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Des gants. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes nues.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres. Production de poussière: les moteurs et ne pas fumer arrêter. Dans le cas de la production de poussière: pas de flammes ou d'étincelles. Dust: appareils / matériel d'éclairage Appareils / antidéflagrants.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. Des appareils / récipients avec mise à la terre. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage.
Procédés de nettoyage	: Arrêtez le nuage de poussière en humidifiant. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Powdered: ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter de soulever la poussière. Prendre des précautions contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Finement divisé: à atmosphère explosive appareils. Finement divisé: à l'écart de sources d'allumage / étincelles. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Conserver le récipient bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage	: 20 °C
Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur. sources d'allumage.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants. les agents réducteurs.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Magasin dans une zone sombre. Provide the tank with earthing. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. opaque. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: SUITABLE MATERIAL: matériel synthétique.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### chlorure d'ammonium (9003-39-8)

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> 5 mg/m <sup>3</sup>
--------------------------	---

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: matériel synthétique. caoutchouc

#### Protection des mains:

Des gants

#### Protection oculaire:

Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

Formation de poussière: masque anti-poussière

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide. Poudre amorphe.
Couleur	: Off-white to light yellow.
Odeur	: Characteristic odour. Odeur légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3 - 7 (5 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0
Point de fusion	: 130 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 250 °C
Température d'auto-inflammation	: 420 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Not applicable
Densité relative	: 1.2 - 1.3
Masse volumique	: 1230 - 1290 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans les hydrocarbures chlorés. Eau: > 30 g/100ml
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Hygroscopic. Acid reaction. Peut générer des charges électrostatiques.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### chlorure d'ammonium (9003-39-8)

DL50 orale rat	100000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée rat	> 12000 mg/kg (Rat, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 3 - 7 (5 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 3 - 7 (5 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Non-toxic if swallowed (LD50 oral, rat > 5000 mg/kg). Non-toxic in contact with skin (LD50 skin > 5000 mg/kg). Not irritant to skin. Not irritant to respiratory organs. Slightly irritant to eyes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Ecologie - air : Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).

Ecologie - eau : Pas dangereux pour les poissons. Polluant d'eau douce (eau de surface). Not harmful to activated sludge.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### chlorure d'ammonium (9003-39-8)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (96 h, Leuciscus idus)
----------------	-------------------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### chlorure d'ammonium (9003-39-8)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
------------------------------	-------------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### chlorure d'ammonium (9003-39-8)

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Recycler / réutiliser. Supprimer à une décharge autorisée. Retirer à un incinérateur agréé avec récupération d'énergie. Précipiter / rendre insoluble.
Indications complémentaires	: Can be considered as non hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 02 13 - déchets plastiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

PVP (Polyvinylpyrrolidone) is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

PVP (Polyvinylpyrrolidone) is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*